

BILAN ANNUEL DU TRI 2020

18 septembre 2020 - Calvi



syvadec.fr



Contact presse :

Catherine Vernaz, responsable communication

06.25.44.86.11

catherine.vernaz@syvadec.fr



BILAN ANNUEL DU TRI EN CORSE

La Semaine européenne du Développement Durable débute ce 18 septembre et se déroule jusqu'au 8 octobre. Comme chaque année, elle permettra de promouvoir le développement durable, de sensibiliser le plus grand nombre à ses enjeux et de faciliter une mobilisation concrète. L'occasion aussi pour le SYVADEC, acteur du développement durable, de dresser le bilan annuel du tri en Corse et de lancer sa campagne annuelle de sensibilisation au tri.

En 2019 en Corse, chaque habitant a produit 730 kg de déchets dits municipaux*, soit un volume total de 241 080 tonnes. **36 % de ce volume total est recyclé** grâce aux moyens mis à disposition des habitants : poubelles et bornes de tri sélectif pour les emballages, le verre et le papier ; composteurs individuels ou partagés ; réseau des 22 recycleries.

Le taux de tri et de résiduel en 2019



* Les déchets municipaux sont les déchets collectés par les collectivités. Ils comprennent : les déchets des ménages, y compris les encombrants (hors gravats) ; les déchets produits par les petites entreprises (ou administrations) et collectés en même temps que les déchets des ménages (déchets dits « assimilés ») ; > les déchets des communes (entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie, déchets des marchés).

LE TRI AUGMENTE GRÂCE À LA SIMPLIFICATION DU TRI DES EMBALLAGES

Le taux de tri s'établit aujourd'hui à 36 % soit 266 kg/hab. (contre 32 % en 2018). Entre août 2017 et juillet 2020, le volume total des collectes sélectives d'emballages, de verre et de papier a augmenté de plus de 24 %.

Cette hausse découle principalement de l'augmentation considérable de la collecte des emballages : + 70 % en trois ans.

Ce résultat significatif témoigne des effets positifs de la mise en place anticipée de l'extension des consignes de tri entrée en vigueur en août 2018. La Corse est l'une des premières régions en France à avoir simplifié le tri des emballages.

Le SYVADEC a en effet pris 4 ans d'avance sur l'obligation nationale en généralisant le tri à tous les emballages qu'ils soient en carton, plastique ou métal. Depuis 2 ans, les pots de yaourt, blisters de jambon, barquettes en polystyrène, capsules de café et autres emballages en plastique ou aluminium se jettent désormais aussi dans la poubelle jaune.

Comparatif des tonnages des collectes sélectives des 3 dernières années :

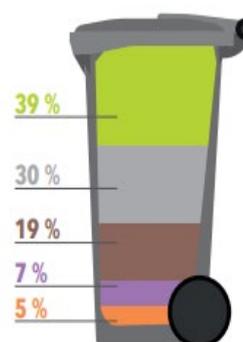
Flux	Août 2017 à juillet 2018	Août 2018 à juillet 2019	Août 2019 à juillet 2020	Évolution 2017/2020
Emballages	4 577	6 500	7 809	+ 70 %
Verre	3 785	4 160	4 581	+ 21 %
Papier	10 972	12284	11 714	+ 6 %
Total	19 334	22 944	24 104	+ 24 %

LES EFFORTS DOIVENT ÊTRE POURSUIVIS POUR ACCROÎTRE ENCORE LA PART DU TRI

Les Corses trient en moyenne :
1,5 emballage sur 10
3 papiers sur 10
6 bouteilles de verre sur 10

70 % du contenu de la poubelle pourrait encore être trié.

- Collecte sélective 39 %
(papier, emballages, verre et cartons)
- Déchets résiduels 30 %
- Biodéchets 19 %
(déchets alimentaires)
- Déchets de recyclerie 7 %
(DEEE, textiles, DDS, ...)
- Gaspillage alimentaire 5 %
(produits alimentaires emballés)



Et pour les 30 % de déchets non recyclables, il est toujours possible de remplacer une partie des produits par des équivalents réutilisables et plus durables (mouchoirs en tissu, cotons à démaquiller en éponge ou en tissu...).

De manière plus générale, ce bilan encourageant traduit les effets des politiques de déploiement des collectes sélectives, de l'optimisation du tri en recyclerie et du plan compostage mis en œuvre par les intercommunalités et le SYVADEC.



AUGMENTER LE TRI : UNE PRIORITÉ AU PLAN COLLECTIF COMME AU PLAN INDIVIDUEL

Le tri peut et doit encore être amélioré en Corse. Pour cela, il doit devenir une habitude chez tout un chacun.

Conformément aux directives européennes, le SYVADEC s'est donné pour objectif d'accroître le tri des emballages, du verre et du papier pour parvenir à recycler 55 % des déchets ménagers l'horizon 2025, puis 60 % en 2030 et 65 % en 2035.

Pour y parvenir, le SYVADEC se mobilise pour rendre le geste tri plus facile pour les habitants. Il déploie un ensemble de mesures pour inciter à trier plus.

DES MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

- Tri global de tous les emballages dès 2018 (4 ans avant la mise en place généralisée au niveau national prévue pour 2022). Plus besoin de les classer, ils se jettent tous dans la poubelle jaune.
- Distribution de composteurs de jardin ou balcon et installation de composteurs partagés dans les villages et les résidences d'habitation.
- Installation de bornes à textiles.
- Renforcement du réseau de recycleries en aménageant de nouveaux sites afin de proposer aux habitants des services au plus près de chez eux.

Il en existe 24 dans toute la Corse (22 recycleries et 2 éco-points). Il s'agit d'espaces de tri dans lesquels les particuliers viennent déposer gratuitement les déchets encombrants (appareils électroménagers et informatiques, meubles), les produits toxiques, inflammables ou polluants (peintures, solvants...), les déchets verts (tontes de pelouse, élagage, feuilles mortes...), le bois, les ferrailles, les piles et les lampes, les cartons, les textiles, les emballages, le papier, le verre, les cartouches d'encre, les gravats, les pneus, le tout-venant (plastiques durs, grands films plastiques...).

- Mise en place régulière de nouvelles filières de tri dans les recycleries au service des usagers. 20 sont aujourd'hui disponibles en Corse. Au sein du SYVADEC, une cellule innovation suit en permanence les évolutions dans ce domaine afin de mettre en place de nouvelles filières dès qu'elles sont techniquement opérationnelles.
- 16 centres et points de regroupement du tri répartis sur l'ensemble de la Corse, qui permettent de rassembler les déchets triés pour les conditionner et ainsi optimiser les transports vers les plateformes de valorisation.

3 centres de regroupement du tri situés à Calvi, Corte et Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, reçoivent tous les déchets issus des collectes sélectives du verre, du papier et des emballages réalisées par les intercommunalités. Ceux-ci sont classés par grande famille avant d'être expédiés vers les plateformes de valorisation.

À Calvi par exemple, le verre et le papier réceptionnés sont conditionnés et expédiés directement sur le continent. Les emballages sont eux dirigés vers l'entreprise AM Environnement située à Biguglia pour être traités.

13 points de regroupement du tri situés sur tout le territoire permettent servir de dépôt intermédiaire avant le transfert des déchets triés vers les 3 centres de regroupement.

DES MESURES D'ORDRE FINANCIER INCITATIVES POUR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

- Leur cotisation est calculée uniquement en fonction du volume de déchets résiduels (non recyclables) produit sur leur territoire et envoyé dans les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).
- Les recettes issues du tri et perçues par le SYVADEC sont reversées en intégralité aux collectivités adhérentes pour soutenir leurs actions en faveur du renforcement du tri. En 2019, cela a représenté un montant de 5,2 M€.

De leur côté, les intercommunalités mettent au service de leurs habitants les équipements et services nécessaires pour bien trier : poubelles de tri sélectif, points de collecte avec bornes dédiées, tournées régulières de collecte, collecte des encombrants.

DES CAMPAGNES DE PROMOTION DU TRI

Cette année, le SYVADEC a choisi de faire coïncider sa campagne annuelle de promotion du tri avec la Semaine européenne du Développement Durable pour en renforcer l'impact.

Elle se déroulera du 18 septembre au 8 octobre et se déclinera dans la presse locale, en radio et en affichage sur les abris bus d'Ajaccio et de Bastia ainsi qu'en digital sur son site internet et ses réseaux sociaux.

Le concept retenu s'inscrit dans la continuité de celui développé pour la campagne de promotion du compostage en juillet dernier et a été élaboré à la faveur d'un partenariat avec des chercheurs en sciences du comportement de l'Université de Brest.

Il repose sur le « nudge », une technique éprouvée, qui utilise les motivations personnelles pour inciter les usagers à adopter de nouveaux comportements.

La campagne met en scène des déchets du quotidien : capsule de café, pot de yaourt, paquet de céréales. Le visuel montre un déchet en gros plan pour attirer l'attention. Le QCM suscite la curiosité et incite à connaître les modalités de réponse et résoudre le problème. De plus, cela permet de créer une interactivité avec l'utilisateur, qui exige de lui une réflexion et donc une conscientisation. Les principales motivations sont énoncées, ce qui l'incite à donner un sens à son action.



Des consignes et des conseils sur internet

Le SYVADEC a mis en ligne un nouveau site internet doté d'un moteur de recherche permettant de retrouver les consignes de tri pour près de 400 déchets et de découvrir ce qu'ils deviennent et comment ils sont recyclés. => syvadec.fr



LE TRI EN CORSE

POURQUOI TRIER EST-IL SI IMPORTANT ?

Parmi les déchets issus de ce que nous achetons et consommons, beaucoup peuvent se recycler et se réutiliser.

Le développement du tri et du recyclage présente de nombreux avantages pour notre île :

- la réduction de la poubelle quotidienne et donc du volume de déchets à enfouir, notamment les déchets polluants ;
- la création de nouvelles activités économiques ;
- la préservation des ressources naturelles ;
- des économies d'énergie et donc une diminution du recours aux énergies fossiles.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?

Le déchet trié est celui que les particuliers déposent :

- dans les poubelles jaunes, vertes et bleues de tri sélectif (emballages, verre, papier) et qui est collecté par les intercommunalités puis dirigé vers les plateformes techniques du SYVADEC ;
- dans les recycleries quand il s'agit d'objets encombrants ou de matières dangereuses ;
- dans les points de collecte des textiles.

Les déchets triés par les habitants sont ensuite conditionnés sur les différentes plateformes du SYVADEC puis envoyés vers des filières de recyclage locales ou nationales.

Les déchets sont recyclés :

- soit directement : le déchet est alors intégré comme une matière dans le process industriel pour fabriquer le même type de produit, par exemple le verre ou le papier ;
- soit après une phase de préparation : le déchet est démantelé pour en extraire chaque matière recyclable qui sera ensuite transformée en matière première pour servir à la fabrication de nouveaux objets, par exemple les meubles, les métaux ou textiles...

100 % DES DÉCHETS CONFIÉS AU SYVADEC SONT VALORISÉS

Chaque déchet est tracé, de la réception jusqu'aux usines de valorisation qui les transforment en matière première ou directement en nouveaux objets.

Le SYVADEC a pour cela contractualisé avec les éco-organismes et des repreneurs agréés par l'État, qui garantissent la traçabilité et le soutien financier afférent (soutien qui est intégralement reversé aux intercommunalités pour développer le tri).

Types de déchets	Où vont-ils ?	Que deviennent-ils ?
Acier	Il est repris par AM Environnement, qui fait du négoce et expédie les aciers vers différentes usines selon le cours de la matière. Par exemple : METALES DE NAVARRA Berrioplano et LYRSA Alava en Espagne, ARCELOR à Fos-sur-Mer, etc.	Matière première secondaire (bobines et tubes d'acier).
Aluminium	Il est repris par AM Environnement, qui fait du négoce et expédie l'aluminium vers différentes usines selon le cours de la matière. Par exemple : ALUMISEL Porrino et RECUPERCIONEZ PEREZ Madrid en Espagne, etc.	Matière première secondaire.
Petits aluminiums (bouchons, capsules...)	Ils sont recyclés par ALUNOVA RECYCLING (Allemagne), entreprise spécialisée dans le traitement des déchets légers en aluminium, qui fournit les usines de fabrication de produits en aluminium.	Matière première secondaire pour la fabrication de produits en aluminium.
Tétrapack	Il est repris par REVIPAC, qui expédie les tétrapack à Lucart SPA en Italie, et sépare le papier de l'aluminium.	Matière première secondaire.
Cartons	Ils sont repris par REVIPAC, qui expédie les cartons chez Smurfit Kappa à Avignon et Smurfit à Saillat.	Matière première secondaire (rouleaux de carton recyclé) pour fournir ses propres usines de fabrication de papiers / cartons.

Plastiques des bouteilles et flacons	Ils sont repris par VALORPLAST, qui fait du négoce et expédie les plastiques vers différentes usines selon le cours de la matière. Par exemple : PLASTIPAK en Bourgogne et Eslavas Plastico en Espagne.	Matière première secondaire pour les usines de fabrication de bouteilles. Matière première secondaire pour le BTP.
Nouveaux plastiques (pots, films, barquettes)	Ils sont repris par Valorplast, qui choisit les usines d'expédition selon le négoce en cours.	Recyclés à 85 % pour la fabrication de nouveaux objets et transformés pour 15 % en combustibles solides de récupération (CSR) utilisés en cimenterie.
Verre	Une fois trié, il est acheminé vers l'usine de bouteille d'Ol Glasspack à Béziers.	Fondu et transformé en nouvelles bouteilles.
Papier	PAPREC les rachète et les livre à ses usines, essentiellement en Espagne. Par exemple : Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa.	Nouveau papier.

GESTION DES DÉCHETS EN CORSE : QUI FAIT QUOI ?

L'Union européenne définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État décline la politique européenne à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations.

La Collectivité de Corse, dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique globale de gestion des déchets dangereux, non dangereux, et du BTP. A ce titre, elle élabore notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), ainsi que le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD) et le plan BTP.

Les intercommunalités ont la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYVADEC met en œuvre la politique de gestion des déchets définie au niveau régional et assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les entreprises et administrations sont responsables de tous les déchets générés par leur activité jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Cela concerne aussi les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ; les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.

Le SYVADEC traite 88 % des déchets résiduels et la totalité des déchets recyclables de la Corse. Il couvre un bassin de population représentant 323 communes et 308 200 habitants.